



## R É S O L U T I O N

---

REGIONAL COMMITTEE FOR  
THE WESTERN PACIFIC

COMITÉ RÉGIONAL DU  
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC61.R6  
14 october 2010

### CADRES DE VIE SAINS

Le Comité régional,

Constatant que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la résolution WPR/RC49.R6 sur les villes-santé et les îles-santé ;

Reconnaissant que les approches visant à créer des cadres de vie sains constituent un moyen efficace de répondre aux priorités de santé publique et intègrent des actions de promotion et de protection de la santé ;

Réaffirmant que les facteurs tels que l'engagement politique, le soutien communautaire, la participation multisectorielle, la prise en charge locale, et les déterminants sociaux, environnementaux et économiques de la santé contribuent pour une grande part au succès des projets Villes-santé et Îles-santé ;

Constatant que l'approche Villes-santé a été largement appliquée dans de nombreux pays et territoires grâce à l'Alliance pour les villes-santé, et que le concept des îles-santé a été promu par les ministres de la santé des pays océaniques et appliqué dans de nombreuses communautés du Pacifique ;

.../

Notant que, compte tenu des bouleversements économiques, environnementaux et sociaux survenus ces dernières années, il devient indispensable de redynamiser et d'amplifier les initiatives Villes-santé et Îles-santé,

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- 1) à promouvoir les initiatives Villes-santé et Îles-santé en tant qu'approches multisectorielles permettant de tisser des partenariats entre le secteur de la santé et d'autres secteurs du développement ;
- 2) à appuyer les réseaux d'institutions dotées de ressources techniques et, le cas échéant, à établir de nouveaux réseaux pour poursuivre le développement des villes-santé et des îles-santé ;
- 3) à coordonner les activités en faveur des villes-santé et des îles-santé en apportant un soutien multisectoriel à ces activités, et à désigner des points de contact nationaux chargés de la communication avec l'OMS et d'autres partenaires internationaux ;
- 4) à mettre en place des mécanismes permettant de partager les informations et les expériences et de reconnaître les meilleures pratiques dans le domaine des activités Villes-santé et Îles-santé ;

2. PRIE le Directeur régional :

- 1) de promouvoir les initiatives Villes-santé et Îles-santé en tant qu'approches multisectorielles dans les domaines de la santé et du développement, et de consolider les partenariats avec d'autres organismes internationaux en vue de soutenir ces approches ;

.../

- 2) de soutenir les réseaux existants et, le cas échéant, d'établir de nouveaux réseaux d'institutions dotées de ressources techniques et de renforcer la collaboration avec l'Alliance pour les villes-santé et d'autres organisations pertinentes ;
- 3) d'aider les États Membres à établir et à renforcer des mécanismes de coordination entre les différents secteurs au niveau national, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités Villes-santé et Îles-santé ;
- 4) de continuer à soutenir les meilleures pratiques, en reconnaissant les réalisations des projets Villes-santé et Îles-santé ;
- 5) d'élaborer des cadres régionaux en faveur des villes-santé et des îles-santé pour les interventions et programmes futurs.